

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN103

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 3 par les mots : « du présent code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.